

Service intendance

Besançon le 08 avril 2020

Affaire suivie par :  
Anne-Lise MARCHE

Téléphone:  
03 81 48 18 00  
Fax :  
03 81 50 98 50

Courriel :  
ce.0251711z  
@ac-besancon.fr

14 rue Alain Savary  
25000 BESANCON

A l'attention des familles ayant opté pour le prélèvement automatique,

Les prélèvements automatiques pour frais de pension ou de demi-pension sont calculés sur la base du montant total estimé de l'année scolaire.

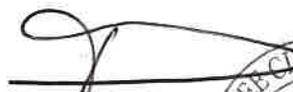
Seules 9 échéances sont prévues, de novembre à juillet.

Le prélèvement du mois d'avril a été maintenu mais, pour tenir compte des remises importantes qui seront appliquées sur le 3<sup>ème</sup> trimestre, il n'y aura pas de prélèvements en mai et en juin.

L'ajustement annuel, au vu des montants réels, s'effectuera comme prévu le 7 juillet 2020.

Mes services sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

L'agent Comptable,

  
Evelyne PESEUX

